

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 45 (1907)
Heft: 43 [i.e. 45]

Artikel: Sans domicile
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-204588>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qui touche à la longue. Les paroles sont simples, naïves, souvent tristes ; elles plaisent pourtant...

» ... Je trouve à ces veillées une sorte de charme que je ne puis vous expliquer et qui m'est pourtant fort sensible. Cette réunion de différents états, la simplicité de cette occupation, l'idée de délassement, d'accord, de tranquillité, le sentiment de paix qu'elle porte à l'âme, a quelque chose d'attendrissant qui dispense à trouver ces chansons plus intéressantes...»

ON CAION SEIN VERGOGNE

On pouvâ pas trovâ onna plie balla gouda que cliaque à Samin à Fretâ. Avoué sè jambon quemet dâi tsâodéron, on veintro que peindollhîve, sa quuya rebibolâie, l'îre on plielli de la vère. Et pu que l'êtâi portenta ! Assebin ti lè vezin sè recoumandâvant à Samin de lau veindre ion dâi caenêt à sa gouda quand l'è que l'arâi met bas. Et Samin l'en ètâi siè que met on piou dussu on moleint, et desai :

« Ma gouda ! » quemet on syndique dit : « Ma carrâie ! » L'îre tot fou de tot l'erdzeint que peinsâve fère avoué sa nelhia. Cein lâi àodrâi justo bin câ l'avâi dza quattro boufbo et sa fenna, la Luise, dèvessâi ravâi on poupon devant que sâi grand-teimps.

On delon né, vaitcâ la gouda que sè met à nelhî, et sède-vo que fâ ? — On caenêt, reinque ion por tot potâdo, on bocon d'avorton, gros quemet on petit tsat. Assebin faillâi oûre Samin teimpât et sacrementeât aprî sa gouda. Ma n'èt pas lezi de resta bin grand temps vè son besction ; sa fenna l'êtâi tota moindra et lo criâve por allâ querf lo tire-mondo qu'arreve justo au momeint que faillâi po reçâidre dou galé valotet que la Luise vegnâi d'accutsi.

Adan, vo z'arâi falu vère noutron Samin, quand ie vâi cliau dou besson. Ie châôte tant qu'à l'êtrâblii, s'aplissant devant la gouda que l'etsive son bestion, et lâi fâ ein lâi montreint lo poeing dèso lo nâ et ein lâi faseint lè corne :

— Eh ! troûie que t'îl t'a pas vergogne, la Luise ein a fê dou !

MARC A LOUIS.

Un sourire dans le deuil.

Un atelier de typographie, dont nous tairons le nom, pour ne pas lui faire de la réclame, avait été chargé d'imprimer ces mots en belles lettres d'or, sur le ruban d'une couronne mor-

3 FEUILLETON DU CONTEUR VAUDOIS

(Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité directement avec MM. Payot et Cie, éditeurs, à Lausanne.)

La Jambe à François.

RÉCIT VAUDOIS

par Alfred Cérèsole.

DÉDIÉ A MON AMI PHILIPPE GODET

QUAND j'ai vu mon squelette dans cette terre, je vous assure que je n'ai rien pu dire, tant j'avais d'émotion... Louis non plus... On ne se retrouve pas ainsi, après quinze ans d'absence, sans que, comme vous pensez, ça ne vous dise quelque chose... pardine !...

* * *

Tout à coup, pendant qu'on était là à examiner ces pauvres briques, mon fils me dit, en regardant du côté de la route :

— Papa ! voilà le nouveau docteur qui passe !

En effet, c'était bien lui : un jeune médecin venu des Allemagnes et qui avait essayé de remplacer notre ancien. Il était petit, trapu, gras comme un tasson, marchant toujours à la précipitée et comme si le trottoir n'était fait que pour lui. Avec son air

tuaire : « Repose en paix. — Au revoir ! » Une heure après cette commande, l'imprimeur reçoit la dépêche que voici : « Ajouter au ciel s'il y a encore de la place ; et un de ses tout jeunes ouvriers d'orner avec conviction le ruban de l'inscription suivante :

« Repose en paix. — Au revoir au ciel, s'il y a encore de la place. »

Cela rappelle une autre bande de soie déposée avec des fleurs sur une tombe et où on lisait : « Repose en paix des deux côtés ! »

Sans domicile. — Cueilli dans la *Feuille des avis officiels* :

« A M. X..., détenu au Pénitencier, actuellement sans domicile connu... »

LA REVANCHE DU PRÉSENT

DÉCIDÉMENT, les actions du bon vieux temps sont en baisse. Elles sont de plus en plus rares, les personnes qui, les yeux au ciel, les mains jointes, soupirent : « Oh ! le bon vieux temps ! » et, des larmes dans la voix : « Qui nous le rendra ? »

C'est le propre de l'homme de n'être pas content de ce qu'il a. Il ne vit presque jamais dans le présent. S'il ne se lamente pas sur la perte du « bon » vieux temps, il soupire après la venue d'un âge d'or, trop lent à paraître.

Que sera cet âge d'or, si jamais il vient ? Nous l'ignorons. Que fut le bon vieux temps ? Il semble, hélas, qu'il ne gagne guère à être trop connu, ni à passer du domaine de la légende et du roman dans celui de l'histoire.

Ainsi, les bonnes hôtelleries de jadis, aux appellations sonores, aux élégantes enseignes de fer forgé et enluminées, aux larges auvents qui s'avancient à la rencontre du voyageur comme pour lui souhaiter la bienvenue, aux cheminées monumentales, à la table hospitalière, tout étincelante de l'éclat des carafons remplis d'un vin d'or ou de rubis et des reflets plus discrets des pots d'étain ventrus ; les chambres hautes, aux grands lits à ciel ouvré, d'où tombent des rideaux cossus, les matelas tendus de draps bien blancs fleurant le thym et la lavande ; ainsi, les bonnes hôtelleries de jadis n'étaient parfois que d'infâmes coupe-gorge.

Croyez-en ce que dit, à ce sujet, un érudit, M. H. de Gallier, dans un livre intitulé : « Comment on voyageait autrefois ».

Voici, d'après un chroniqueur du *Temps*, quelques mots sur cet intéressant ouvrage.

« En franchissant le seuil garni de tapis et de

de victoire, croyant tout savoir et tout mener, on ne l'aimait pas tant dans le village, surtout depuis qu'il s'était mis à taper sur son ancien collègue. Aussi on lui faisait souvent des niches pour lui faire baisser la cocarde. Si seulement, avec toute sa blague et ses vinaigres, il avait eu un peu plus de cœur et d'escrime ; mais il n'en avait pas plus que dans un bouton de guêtre. C'est au point que notre boursier, qui avait été mal potringué par ce signet, me disait l'autre jour : « Ma fiste ! je vous assure que je ne lui donnerai pas deux lapins à garder dans une caisse. » Le greffier, de son côté, qui l'avait aussi sur ses cornes, parce que le docteur s'était moqué de lui le jour de l'abbaye, garantissait que « s'il tordait le nez à ce gamin, il en ferait sortir encore du lait », pour dire qu'il n'était qu'un enfant. A mon avis, je trouvais que ces messieurs lui tombaient seulement trop dessus. S'il était jeune, ce n'était pas sa faute. Il n'était pas si crouyé, et, s'il avait son puissant voyage de pédanterie et de vanité, il n'était pas le seul dans le monde.

Or, en le voyant passer, je me dis : « Si on lui faisait une farce à ce petit ! Ça y est ! »

— Docteur ! que je lui crie ainsi... Docteur !

— Qu'y a-t-il, père François ?

— Êtes-vous bien pressé ?

— Pas ce matin, pourquoi ?

— Venez voir jusqu'ici ; vous allez me dire ce que vous pensez de cette affaire.

— Quelle affaire ?

fleurs d'un de nos *Palace* ou de nos *Terminus* modernes, entre une double haie de valets et de portiers qui s'empressent à nous guider vers l'ascenseur, songez-vous que jadis, quand le voyageur, épousé par tout un jour de chevauchée ou de marche, apercevait une hôtellerie, il commençait par recommander son âme à Dieu et invoquait « Monseigneur Saint Denis ». Les auberges de France n'avaient alors pas bon renom ; celles d'où l'on sortait vivant étaient notées comme des établissements de premier ordre.

» L'auberge était le gîte ordinaire d'une foule de malandrins. Aux lueurs troubles des lampes d'argile ou de fer, le voyageur qui entraît là distinguait, sinistrement attablés, des ménestriers, des *pardonneurs*, des joueurs de marelle ou de dés, des jongleurs, faces hâvées, vêtements lamentables. L'honnête passant ne prend qu'en tremblant place parmi cette clientèle, et n'ose de la nuit fermer l'œil. Le lieu, en effet, nest pas sûr ; il l'est si peu qu'en 1315 une ordonnance royale a décidé que « l'hoste qui retient les effets d'un voyageur mort chez lui doit rendre le triple de ce qu'il a retenu ». Car, par une fatalité étrange, on meurt beaucoup dans ces bouges. Les gens du guet estiment même qu'on y meurt trop.

» Il en coûte cher pour voir du pays ; au début du seizième siècle seulement, l'autorité prit les voyageurs en pitié. Une ordonnance fixa à deux sols la pinte de vin. Une autre ordonnance imposa l'obligation d'afficher, en lieu visible, un tarif. Dans les auberges où ne logeaient que les gens à pied, on lisait au-dessus de la porte d'entrée : *Dînée du voyageur, 6 sols ; couchée, 8 sols*. Si l'hôtellerie était plus confortable, si elle avait des écuries, de vastes cuisines, le dîner était de douze sols et le lit de vingt sols. C'est une forte somme pour l'époque.

» En Bourgogne, les prix atteignent le maximum : tous ceux qui traversent le pays s'en lamente et crient à l'écorché. Un certain *Huguey* ayant payé deux écus pour souper, près de Mâcon, et quatre écus pour déjeuner et dîner à Mâcon même, déclare que « son dévalisement estat commandé et qu'il était guetté comme sont tous les voyageurs allant en ce pays-là ».

» C'était l'époque où un latiniste, qui sans doute avait à se plaindre des aubergistes, enseignait que le mot *hoste* dérive de *hostis*, « vu que tout hôtelier est l'ennemi né de celui qu'il héberge ».

» Au temps du grand roi et sous Louis XV,

— Venez toujours, je vous dis.

Mon corps cambillonne le mur et arrive tout essoufflé près de nous.

— Régardez voir, docteur, dans ce creux de coulisse qu'on était en train de faire. Guignez voir ces débris. Qu'est-ce que ça peut bien être pour des briques ?

Le docteur met son binocle, se penche sur le creux, fait craquer sa bretelle, examine, prend mes os un à un, les tourne, les retournent...

— Saperlotte ! dit-il, en écarquillant des yeux gros comme des fallots de locomotive, ce sont... ces sont... des os ! oui... des os !...

— Et de quelle bête ?

— Pas d'une bête.

— Bien sûr ? et vous pensez alors d'un homme ?

— Oui, ou bien d'une femme.

— Il n'y a pourtant jamais eu de cimetière par ici. Il faut alors qu'on ait enterré ce corps en caquette.

— Je crois aussi, d'autant plus que les os ont des blessures et qu'il se pourrait très bien que nous soyons ici en présence d'un crime ou, en tous cas, d'un enterrement illégal.

— Vous croyez à un crime ?

— Moi je crois.

— Que me dites-vous là, docteur ?

— Certainement... il s'agit d'informier tout de suite la justice, et moi, je vais dresser procès verbal.

Et le voilà qui s'emballe, babille, débagoule sur